Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/107/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu la décision n°2012/105/PDG nommant M. Denis CHEMINAT, Délégué régional pour la région Auvergne à compter du 9 juillet 2012,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Denis CHEMINAT, Délégué régional de l'ASP pour la région Auvergne, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides agricoles, de la rémunération des stagiaires et des aides à la formation professionnelle et en faveur de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
c) les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles et en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi
d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 1
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis CHEMINAT, délégation de signature est donnée à Mme Christine GERARDIN, Déléguée régionale adjointe et Chef du service formation professionnelle et emploi, à l'effet de signer, les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis CHEMINAT et de Mme Christine GERARDIN, délégations sont également données à :
- Mme Anne-Sophie BARBAROT, Chef du service agriculture et développement rural,
- M. Bernard MARIN, Chef du service des contrôles,
- Mme Andrée GUERY, adjointe au chef du service formation professionnelle et emploi,
- MM. François WOJTKO et Vincent BAUDOUIN et Mme Tiphaine RENARD,

à l'effet de signer – dans la limite de leurs attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 5 : Cette décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 9 juillet 2012.

Fait à Limoges
le – 9 JUIL. 2012

Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Denis CHEMINAT
Mme Christine GERARDIN
Mme Anne-Sophie BARBAROT
Mme Andrée GUERY
M. Bernard MARIN
M. François WOJTKO
M. Vincent BAUDOUIN
Mme Tiphaine RENARD
DRH
DFJL

Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/109 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu la décision n°2012/106/PDG nommant M. Régis BECT, Chef du servcie gestion des aides de l'ASP en Franche-Comté à compter du 2 juillet 2012,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Fabrice GUICHON, Délégué régional de l'ASP pour la région Franche-Comté, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides agricoles, de la rémunération des stagiaires et des aides à la formation professionnelle et en faveur de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
c) les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles et en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi
d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice GUICHON, délégations sont également données à :

- M. Régis BECT, Chef du service gestion des aides,
- M. Fabrice DROUHOT, Chef du service contrôles,

à l'effet de signer – dans la limite de leurs attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 4 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 2 juillet 2012.

Fait à Limoges
le - 9 JUIL. 2012

Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Fabrice GUICHON
M. Régis BECT
M. Fabrice DROUHOT
DRH
DFJL

Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/119PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article unique : Délégation de signature est donnée à M. Bernard CALAME, Directeur du projet chaîne unique de paiement, à l'effet de signer l'ensemble des pièces afférentes à l'exécution des marchés conclus dans le cadre du projet de mise en oeuvre de la chaîne unique de paiement et de recouvrement. A ce titre, il peut signer les bons de commande, prononcer les services faits (validation des livrables, des états de présence,...) et liquider les factures correspondantes.

Fait à Limoges,
Le - 9 JUIL. 2012

Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Bernard CALAME
DFJL
DRH
SG

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 1
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010